

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de Janvier, à 14heures30, s'est réuni le Comité Syndical, à Les Velluies sur Vendée sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
ROBIN Noël	LIEZ	
GELLOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
DURIVEAU Gérard	BOUILLE COURDAULT	Suppléant
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 11 – représentés : 0		11/15
CC Sud Vendée Littoral		
METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
CAREIL Pierre	ST GEMME LA PLAINE	
GANDRIEAU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
BAUDON Geoffroy	LA TAILLEE	Suppléant
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 8 – représenté : 0		8/14
CC Pays Fontenay Vendée		
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS LAURENT	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
RIDEAU Daniel	MONTREUIL	
FILLON Nicolas	MOUZEUIL	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
BAUDRY Yves	SERIGNE	
Présents : 12 – représentés : 0		12/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	Pouvoir à M. GUÉNION
GUÉNION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Présents : 1 – représentés : 1		02/10
CC Aunis Atlantique		
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	
Présent : 1 – représentés 0		1/02
Total présents		33
Total représentés :		1
Total présents et représentés :		34/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : ENOUELLEMENT CONTRAT DE LOCATION EMPLACEMENT PORT DE L'AIGUILLON – DELIB N°12/2026

Le contrat de location de l'emplacement pour Le Bac dévaseur 5 Abbés au Port de l'Aiguillon est arrivé à son terme le 31 décembre 202. Une proposition de reconduction a été transmise par la Mairie de l'Aiguillon-la-Presqu'île, le coût de la redevance pour l'année 2026 s'élève à 1 327,00 € €TTC contre 1 309,00 € TTC l'année dernière

Après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le renouvellement du contrat de location pour le bac dévaseur 5AB ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer la convention de renouvellement.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER